

# BUSINESS FRANCE



## PRESENTATION DE BUSINESS FRANCE

En février 2014, l'ancien Président de la République, François Hollande, annonçait la **fusion de l'Agence française pour les investissements internationaux** (chargée du soutien au développement international des entreprises) et de **l'agence Ubifrance** (chargée du renforcement de l'attractivité du territoire). L'objectif était de réunir les activités de ces deux entités dans une seule et même structure : Business France.

Depuis le 1er janvier 2015, **Business France est un établissement public « au service de l'internationalisation de l'économie française »**. Elle est sous la tutelle des ministres chargés de l'Economie, des Affaires étrangères et de l'Aménagement du territoire (selon le décret n° 2014-1571 du 22 décembre 2014). Il fonctionne sous la triple tutelle des ministres chargés de l'Economie, des Affaires étrangères et de l'Aménagement du territoire.



Business France a **4 missions principales** :

- la prospection, l'information et l'accompagnement des investisseurs étrangers en France ;
- la promotion de l'attractivité et de l'image économique de la France, de ses entreprises et de ses territoires, afin d'une part d'attirer les investisseurs étrangers et d'autre part de valoriser les savoir-faire de nos entreprises et de nos territoires ;
- l'aide au développement international des PME et ETI et de leurs exportations ;
- la gestion et le développement du volontariat international en entreprises.

Intéresserons-nous à ces deux dernières missions réalisées hors du territoire national.

## L'AIDE AU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DES PME & ETI

Les implantations de Business de France sont les « portes d'entrée » des PME françaises sur chacun de leurs marchés, à qui elles proposent 3 types de services :

- **le conseil** avec la connaissance du marché local (étude de marché), de ses réglementations, des projets ou appels d'offres internationaux, etc. ;
- **les contrats** avec l'identification et la mise en relation avec les futurs clients ou les partenaires de l'entreprise et l'accès à la base de données de tous les appels d'offres publiés par des organismes publics étrangers et institutions financières internationales ;
- **la communication** avec les relations presse, la promotion commerciale, la publicité professionnelle, les délégations d'entreprises, les salons, les « roadshows » d'entreprises, etc. ;

Ainsi, le Programme France Export répertorie, pays par pays, filière par filière, les événements à l'étranger recommandés par Business France et ses partenaires (CCIFI, etc.).

## LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISES (V.I.E)

Depuis 2000, Business France propose un dispositif, le **Volontariat International des Entreprises (V.I.E)**, pour encourager l'internationalisation des entreprises. Autrement dit, cela permet d'affecter un volontaire, jeune de moins de 28 ans, sur une mission d'ordre commercial, technique, scientifique, etc. (voir l'article dans la rubrique « Emploi et entreprises » sur « [Découvrez les différents types de 'VI'](#) »).

En effet, Business France promeut cette forme de volontariat auprès des entreprises qu'elle accompagne en prenant en charge de **A à Z la gestion administrative, juridique et sociale du volontaire**. Ainsi, cet établissement public propose une solution de ressources humaines livrée clef en main, débarrassée de toute contrainte. Ainsi, il s'agit d'un lien contractuel entre Business France et le volontaire. Ce lien est placé sous la tutelle administrative de la mission économique de l'ambassade du pays dans lequel le jeune se situe. Grâce à ce mécanisme, l'établissement propose également aux entreprises de présélectionner pour eux les candidats remplissant le profil recherché.